



# Prendre des produits périmés destinés à la destruction n'est pas du vol

Publié le 14 janvier 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



**Attention :**

Cet article est ancien, l'information n'est peut-être plus exacte.

Vous pouvez néanmoins consulter cette page.

[AFFICHER L'ARTICLE PÉRIMÉ](#)